

// INFORMATIONS GENERALES

Formations

// Formations

Anne-Marie LEMOINE,
Vice-présidente Formations

SOMMAIRE

- 01 Un parcours en 5 points
- 02 Durée du Coursus
- 03 Pré requis
- 04 Volume horaire des formations AF1 et AF2
- 05 AF1 : les compétences incontournables
- 06 AF2 : les compétences incontournables
- 07 Temps de pratique
- 08 Age obtention BAF
- 09 Equivalence et Allègement
- 10 Formation de formateur
- 11 Régionalisation
- 12 Devenir de l'AF3



Révéler la passion qui vous anime.



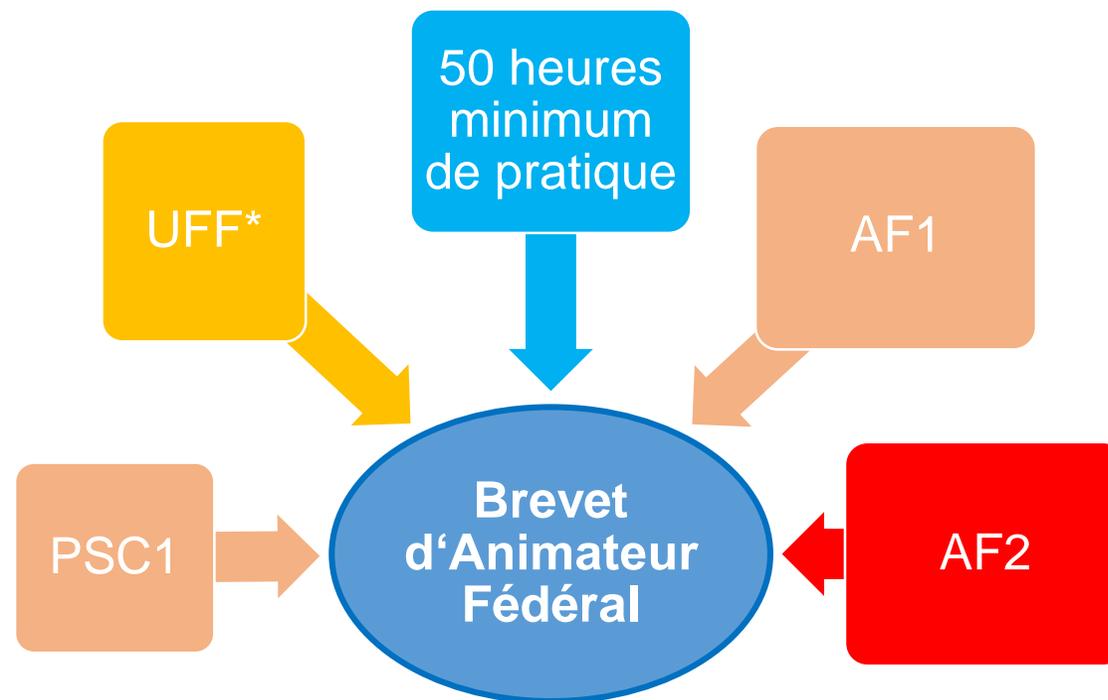
#AssisesFSCF

BAF : Brevet Animateur Fédéral

Nouveau cadre de formation à partir de Septembre 2017

Il pose les points que toute CN doit respecter pour l'organisation et le contenu du Brevet d'Animateur Fédéral.

Un parcours de formation en 5 points



**en fonction des circonstances, l'UFF peut être passée avant l'AF1 ou après l'AF2.
Délivrance du Brevet d'Animateur Fédéral uniquement sur présentation des attestations de participation à toutes les étapes*

Les compétences incontournables de l'AF1

ETRE CAPABLE DE **PARTICIPER A LA CONCEPTION** D'UNE SEQUENCE

ETRE CAPABLE **D'ASSISTER PEDAGOGIQUEMENT** UNE SEANCE

ETRE CAPABLE DE PRENDRE EN MAIN UN PETIT GROUPE, **EN SECURITE**

ETRE CAPABLE DE **MAITRISER LES TERMES TECHNIQUES BASIQUES** DE SA DISCIPLINE

Les compétences incontournables de l'AF2

ETRE CAPABLE DE **CONCEVOIR UNE SEANCE** DANS SA GLOBALITE

ETRE CAPABLE DE **MENER UNE SEANCE**

ETRE CAPABLE **D'ORGANISER LA SECURITE**

ETRE CAPABLE DE MAITRISER LES CONNAISSANCES GENERALES DE SA DISCIPLINE

Volume horaire

AF1

30 à 45 heures

AF2

50 à 70 heures

Pré requis

AGE D'ENTREE EN FORMATION

Défini par chaque CN,
validé par la CNF

MAIS

Ne peut être inférieur à
14 ans révolus au 1^{er}
jour de la formation
AF1

Mise à niveau technique pour intégrer l'AF1

Peut être demandée
par la CN

Validée par la CNF

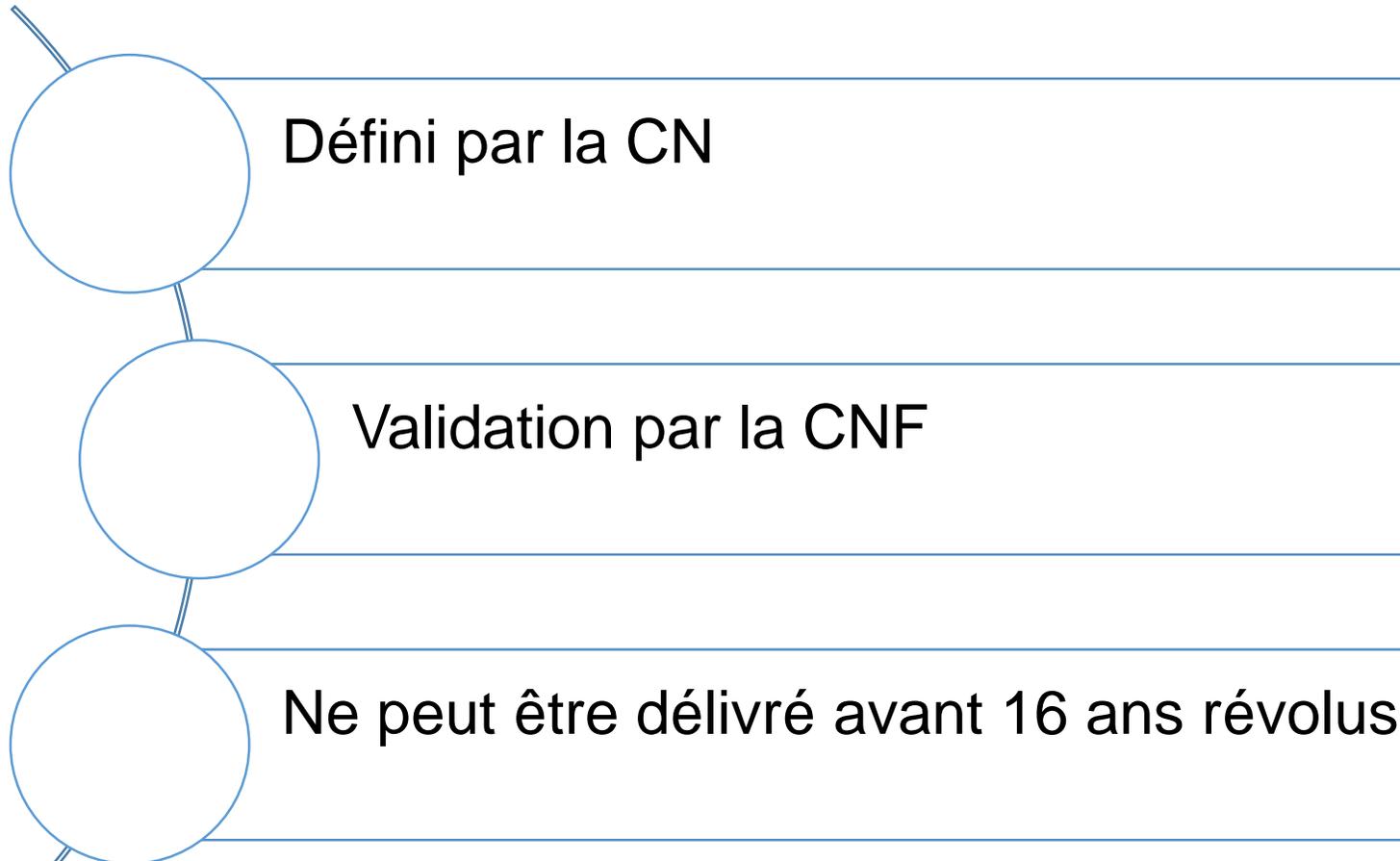
Temps de pratique

50 heures minimum : animation de l'activité et vie associative

A réaliser avant l'AF2

Au sein d'une association affiliée FSCF

Age d'obtention



Durée du Coursus

PAS DE DUREE MAXIMUM REQUISE
PAS DE FIN DE VALIDITE DE L'AF1

PERIODE DE PRATIQUE AVEC
ATTESTATION ENTRE AF1 ET AF2

PERMETTRE UN PARCOURS EN 18
MOIS

Vers la régionalisation des AF2

MODALITES

Si une région ne se positionne pas sur un AF2 : le siège pourra l'organiser

Un cahier des charges rédigé par la CN sera édité pour les organisateurs

Cahier des charges : aspects logistiques et organisationnels uniquement

Les équipes pédagogiques sont obligatoirement validées par la CN

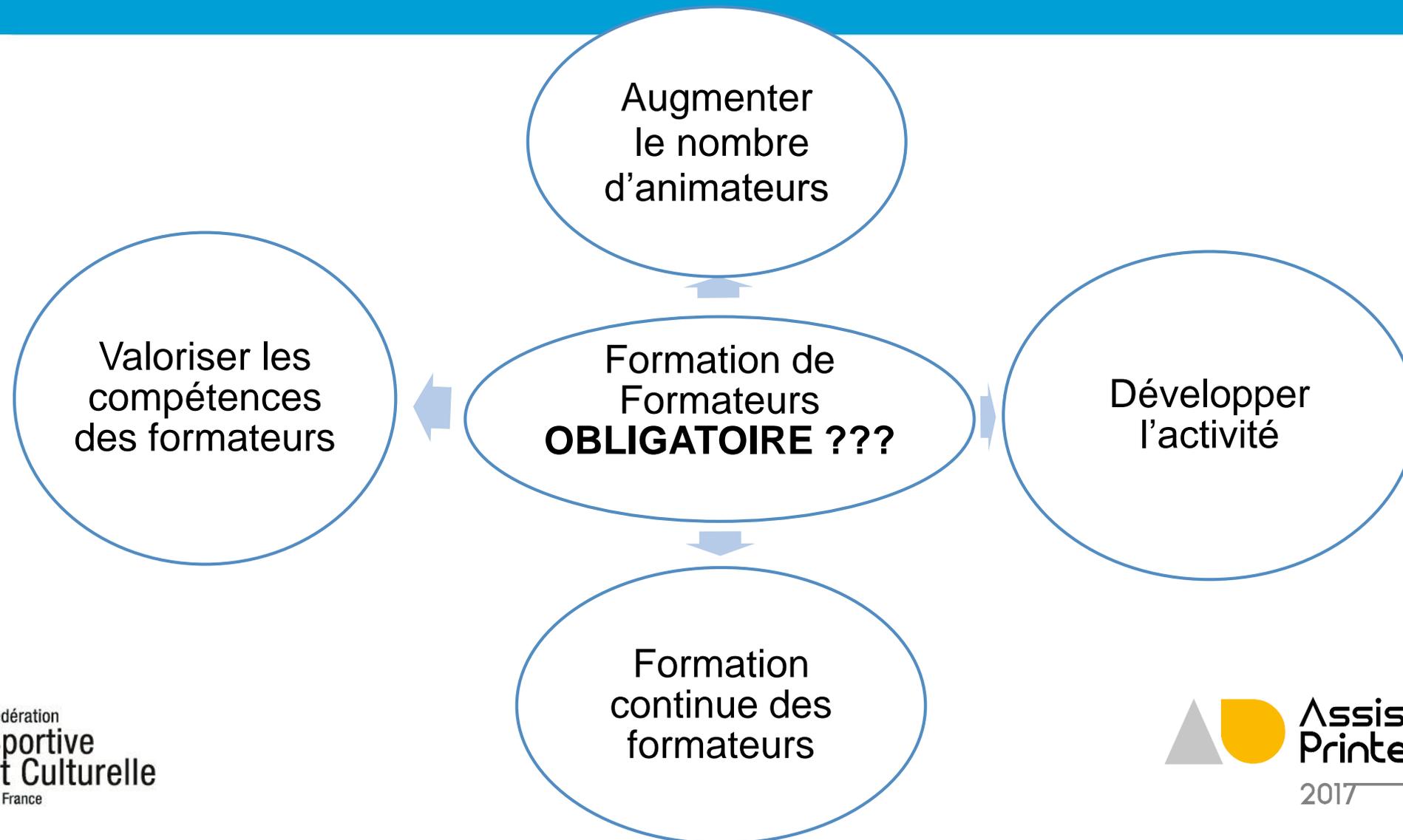
Et après le BAF?

Quelles spécialisations pourraient être proposées après l'obtention du BAF?

Quels besoins sur le terrain ?
Recensés par les CN ? Quels besoins de formation ?

Volonté de conserver ce qui marche et répond à une demande

Formation de formateur



// Formations

Calendrier des formations 2017/2018

PROCEDURE : 1^{ère} ETAPE

24 MARS
2017

- Demande (par mail) aux CD et CR leurs souhaits de stage pour la saison 2017-2018 (niveaux + dates)
- Communication relayée par l'infolettre du 29/03/2017

28 MARS
2017

- Info de cette demande aux commissions nationales

PROCEDURE : 2^{ème} ETAPE

Au plus tard
le 02 mai

- Les Comités Départementaux (CD) envoient les informations à leur Comité Régional (CR)

Au plus tard
le 09 mai

- Les CR envoient la compilation de leur programmation territoriale au siège

PROCEDURE : 3^{ème} ETAPE

Au plus tard
le 16 mai

- Le service formation adresse aux CN les souhaits territoriaux pour leur activité

Au plus tard
le 06 juin

- Retours des CN qui intégreront :
 - la validation des souhaits et motivations des éventuels refus des formations régionales
 - leur programmation des formations nationales

PROCEDURE : 4^{ème} ETAPE

Juin

- Validation de la programmation par la vice présidente en charge de la formation et le responsable des activités et de la formation fédérale

En juin, après la validation

- Courrier d'information de validation de programmation aux organisateurs et aux CN

Fin juin/début juillet

- Publication des dates sur le site